

Sécurité sociale : un nouvel outil censé lutter contre la fraude

Article paru le : Mardi 22 Décembre 2009

D.G

Le décret est paru vendredi dernier, et l'information est parue aujourd'hui dans les Echos : le « répertoire national commun de la protection sociale » (RNCPTS) est officiellement lancé depuis quelques jours. Ce répertoire, mis en œuvre par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) des travailleurs salariés, ne correspond pas à la création d'un nouveau fichier. Mais il permettra la mise en commun, en temps réel, de toute une série de données sur les assurés : ces informations touchent à la retraite, à l'assurance-maladie, à l'assurance-chômage et aux prestations familiales. Objectif de ce nouvel outil ? « Simplifier les démarches des bénéficiaires de droits et prestations (...), précise le décret, mais aussi et peut-être surtout « améliorer (...) la gestion et le contrôle des droits et prestations des bénéficiaires de la protection sociale (...) ». En d'autres termes, la CNAV pourra, par exemple, « vérifier les périodes d'invalidité d'un assuré en accédant aux données de l'assurance-maladie ou aux périodes de chômage auprès de Pôle Emploi, ces données ayant une influence directe sur le relevé de carrière d'un futur retraité », indique Les Echos. Citée par le journal, Jacqueline Farache, administratrice CGT au conseil d'administration de la caisse nationale d'allocations familiales, estime que « c'est un peu "1984" de George Orwell ». De son côté, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) tempère les inquiétudes et considère que ce répertoire comporte plusieurs garde-fous. « Aucune décision » ne peut être prise « sur le seul fondement » du répertoire, indique-t-elle dans son avis.

EGORA.FR